

## **SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015**

Le premier avril deux mil quinze, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de convocation** : 23 mars 2015.

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Yves GUILLAUME, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Claude PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Marie-Annick HAMON, Soizig OLLIVIER PAGE

**Etait absent** : Stéphane BASSET qui donne procuration à Claude PIRIOU.

**Secrétaire de séance** : Patrick HERVE

Mme LAURENT Comptable public de la collectivité assistait à la réunion

### **N° 01.04.2015 : RESTAURATION DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de restauration de l'église. Il donne lecture de l'estimation des travaux établie par l'architecte suite à sa mission de diagnostic.

**Le montant global des travaux s'élève à la somme de trois cent trente huit mille sept cent trente euros Hors Taxes ( 338 730 € HT ).**

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention prévue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Suite à un sinistre dans l'église (chute d'une corniche), pour assurer la sécurité et le maintien en état de l'édifice, la réalisation des travaux est indispensable ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fermer l'édifice au public
- Approuve le projet de restauration de l'église
- S'engage à débiter les travaux dans l'année et à assurer le financement de l'opération lors de l'établissement du budget primitif 2015

Par fonds propre : 87 111 €

Subvention DETR : 101 619 €

Emprunt : 150 000 €

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le maire propose à l'assemblée que Monsieur LE MOEN, architecte, fasse une présentation détaillée du projet et des travaux à réaliser lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mme LAURENT fait une intervention et commente le document sur la situation financière de la collectivité remis à chaque conseiller municipal. Il en ressort une situation saine : fonds de roulement élevé, faible taux d'endettement. Cependant la commune reste tributaire des dotations de l'Etat (recettes principales).

#### **N° 02.04.2015 : Approbation du compte de gestion 2014**

##### **LOTISSEMENT COMMUNAL ARGOAT 539**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

#### **N° 03.04. 2015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

##### **BUDGET ANNEXE : Lotissement Argoat**

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	48 192.69 €	48 192.69 €
Investissement	48 192.69 €	0 €
		Déficit : <b>48 192.69 €</b>

Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2014.

#### **N° 04.04.2014 : BUDGET PRIMITIF 2015 : LOTISSEMENT**

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	280 100.00 €	280 100.00 €
Investissement	192 068.81 €	192 068.81 €

#### **N° 05.04.2015 : Approbation du compte de gestion 2014 : Budget commune 530**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

## **N° 06.04.2015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – commune 530-**

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	425 324.60 €	862 515.56 €
		<i>Excédent = 437 190.96 €</i>
Investissement	356 845.61 €	323 439.57 €
		<i>Déficit = - 33 406.04 €</i>
Reste à réaliser	12 900 €	7 500 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2014.

## **N° 07.04.2015 : BUDGET PRIMITIF 2015 : affectation du résultat**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 437 190.96 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé = 100 000.00 €

002 - excédent reporté = 337 190.96 €

## **N° 08.04.2015 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2014. Il propose de les maintenir pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2015 :

Ils sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION : 15.19 %

TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties : 16.32 %

TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties : 68.69 %

### **N° 09.04.2015 : BUDGET PRIMITIF 2015 – 530-**

Le Maire présente le Budget Primitif 2015 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Maire soumet le Budget Primitif 2015 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la *section de fonctionnement* équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 984 385.75 €                      recettes = 984 385.75 €

- approuve la *section d'investissement* équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 1 239 006.04 €                      recettes = 1 239 006.04 €

### **INFOS**

#### **Terrain de moto cross Kérouzéver :**

Une deuxième réunion a eu lieu avec le conciliateur. Cette fois, ils se plaignent de l'eau et du ruissellement.

Une nouvelle réunion est programmée au 9 juin.

**Ligne Guingamp/Paimpol :** il va falloir trouver de 5 à 6 million d'euros pour valider le projet de rénovation de la ligne.

Un comité de soutien s'est constitué. Une réunion aura lieu le 7 avril en gare de Pontrieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le maire

Le conseil municipal